

Comité de pilotage – 16 février 2016. AMBERT.

Présents : Jérôme Tournier (SIVOM d'Ambert), Jean-Louis Chantelauze (C. de C. du haut Livradois), Guy Ducoing (C. de C. du pays d'Ambert), Guy Gorbinet (C. de C. du pays d'Ambert), Myriam Fougère (Maire d'Ambert, Conseillère Régionale), Yves Fournet-Fayard (C. de C. du pays d'Olliergues), Gérard Grenier (C. de C. du Pays de Cunlhat), Frédéric Fargette (C. de C. du pays de Cunlhat), Bernard Faure (C. de C. du pays d'Aranc), Daniel Barrier (C. de C. du Pays d'Aranc), Olivier Hoenner (C. de C. du Haut Livradois), Michel Bravard (C. de C. de la Vallée de l'Ance), Arnaud Provenchère (C. de C. du pays d'Olliergues), Jean-Claude Daurat (C. DE C. du pays d'Aranc, SIVOM d'Ambert), Jean-Charles Jobart (Sous-préfet d'Ambert), Jean-Luc Coupat (C. de C. du Haut-Livradois), Florence Usannaz (Agent dev. C. de C. du pays de Cunlhat), Edith Allard (Agent dev. C. de C. du Haut-Livradois), Jean Bostvironnois (C. de C. de la Vallée de l'Ance), Michel Sauvade (Maire de Marsac, Conseiller Départemental), Valérie Prunier (Conseillère Départementale), Céline Bouteloup (Agent dev. C. de C. du pays d'Olliergues), Manon Guirimand (Agent dev. C. de C. du pays d'Aranc), Louis-Jean Gouttefangeas (Agent dev. C. de C. du pays d'Olliergues), Johan Rougeron (directeur. C. de C. de la vallée de l'Ance), Snéjana Guceski (agent C. de C. du Pays d'Ambert) Olivier Gallo Selva (Directeur C. de C. du pays d'Ambert).

En préambule de la réunion, les temps de travail et la démarche adoptée sont rappelés :

Temps 0 : présentation de la réforme territoriale, définition d'une ambition commune.

Temps 1 : élaboration d'une charte commune (à partir de la compilation des statuts des sept communautés de communes).

Temps 2 : définir les domaines d'études, complémentaires au travail du comité technique.

Temps 3 : accompagner le changement, et suivi de la fusion afin d'assurer la continuité du service public.

Entre chaque temps, des documents de travail sont diffusés au sein des communes de chaque communauté, afin que tous les élus puissent en avoir connaissance, et apportent des remarques éventuelles. Les documents sont modifiés en conséquence lors des comités de pilotage.

Actuellement, c'est le projet de charte du futur EPCI qui est à l'étude dans les 58 communes.

Les études complémentaires sont les suivantes :

- Etude sur l'intérêt communautaire
- Etude financière et fiscale
- Etude sur l'organisation des structures de tourisme
- Etude sur le schéma organisationnel du futur EPCI

Des études éventuelles pourront être menées sur l'action sociale, l'administration du droit des sols (ADS),...

L'inventaire des structures et équipements a débuté. Des cartes permettant de les localiser sont élaborées par les services du SIVOM.

Présentation des projets de Cahiers des charges des études complémentaires par les agents du Comité technique.

■ Etude sur l'intérêt communautaire :

Lorsque les techniciens ont fait la compilation des statuts, des équipements et des structures existants, ils ont pu constater qu'il y avait quelques différences dans la définition de l'intérêt communautaire (exemple : politique du logement, politique de l'enfance, etc.), d'où l'intérêt de cette étude.

Ambition de l'étude

Cette étude devra définir de la manière la plus précise possible, les critères de « charge de centralité », et de « charge de ruralité ». En effet, si le premier terme est assez facile à envisager, il n'en est pas de même pour le second : qu'entend-on par « charge de ruralité » ?

Lorsque ces critères seront précisés, cela permettra de cerner au mieux les compétences qui incomberont au futur EPCI, et les compétences qui reviendront aux communes.

Cette étude devra bien entendu obtenir l'adhésion de toutes les communes.

Dans un premier temps, il s'agira d'établir un état des lieux exhaustif, de toutes les structures et équipements existants et de les rattacher à chaque compétence (obligatoires, facultatives, optionnelles).

Les cartes conçues actuellement par le SIVOM permettent d'identifier non seulement leur localisation, mais également leur typologie et leur mode de gestion.

En septembre : des fiches seront réalisées pour chaque bâtiment, et service (tarif, mode de gestion personnel affecté, etc.)

Dans un second temps, cet inventaire servira à définir « la meilleure échelle pour le meilleur service », autrement dit à placer le curseur « intérêt communautaire » pour chaque service, et ainsi situer la limite entre compétence intercommunale et compétence communale.

Troisième temps de l'étude : des documents cadres permettront d'organiser les équipements et les services affectés à chaque compétence.

L'étude devra proposer plusieurs scénarii et un phasage des opérations de réorganisation qui en découlent.

Elle aura aussi pour vocation d'organiser politiquement le futur EPCI et définir des outils de communication avec les communes
Une présentation en réunion publique sera programmée à la fin de l'année.

Remarques des élus :

Monsieur le Sous-préfet souligne l'excellence de la démarche entamée par les élus : celle de travailler ensemble, et d'avoir missionné leurs agents de développement et directeurs pour la partie pratique du projet de fusion.

Il soulève également le fait que l'état des lieux des services et équipements pourrait être réalisé en interne par le Cotech, tout à fait apte pour cette tâche. En effet cela représenterait un gros travail pour le cabinet d'étude qui risque ainsi de mobiliser son énergie sur cette première phase alors qu'il devrait plutôt se concentrer sur les scénarii de transferts de charge et de rétrocessions éventuelles de services, (analyse des conséquences, anticipation des problèmes, etc.).

M. Gorbinet approuve les propos de Monsieur le Sous-préfet quant à la démarche de préparation à la fusion des 7 EPCI de l'arrondissement.

Il rappelle également que 44 communes sur 58 ont moins de 500 habitants : cela signifie que seuls les maires seront délégués communautaires, d'où l'importance de leur adhésion, de leur implication et la nécessité de la démarche d'information entamée par ailleurs auprès des communes respectives de chaque communauté.

Ce nécessaire consensus des élus du futur EPCI ne pourra être réel que si des outils de communication permettent de développer des relations privilégiées entre les communes et la Communauté de Communes. Il demande que le cabinet d'études suggère des outils propres au territoire, et non des moyens standards de communication.

M. Bravard fait part de la demande de certains maires pour avoir des représentants pour chaque cocom au sein du Comité de pilotage.

Bien que cet intérêt et cette volonté d'implication soient salués par tous, M. Coupat pense qu'il serait difficile de fonctionner de manière efficace si l'on augmente le nombre de membres du Comité de Pilotage. Les élus présents ne souhaitent pas accéder à cette demande. Mais ils proposent que les commissions thématiques soient mises en place afin que les maires puissent s'impliquer dans le travail de préparation.

Décision est prise que l'inventaire et les fiches types seront réalisées en interne, par le Comité Technique.

■ Etude sur financière et fiscale :

Elle comportera les éléments suivants :

- Etat des lieux financier et fiscal
- Analyse prospective des impacts financiers liés à la modification des périmètres et des compétences.
- Harmonisation des tarifs, analyse de l'impact de cette harmonisation sur la nouvelle fiscalité.
- Analyse du futur panier de ressources.
- Différents scénarii financiers et fiscaux sur cinq ans à partir des compétences envisagées pour le futur EPCI.
- Un accompagnement au cours du 1^{er} semestre 2017 du nouvel EPCI

M. le Sous-préfet informe que l'état des lieux et l'analyse de l'existant peuvent être fournis par le Service départemental des Finances Publiques. Le mieux serait d'avoir des documents numériques, il n'est pas certain qu'il soit possible de les obtenir pour les 58 communes.

NB : les tranches conditionnelles seront intégrées dans le cahier des charges car cela permettra un suivi par le même cabinet d'étude et un gain de temps.

■ Etude touristique :

Le tourisme est une compétence obligatoire, et relève du développement économique, d'où la nécessité de cette étude. Il a été constaté par ailleurs que la compétence tourisme est exercée de manière très diverses sur les 7 EPCI actuelles. Il s'agit donc d'harmoniser et organiser l'exercice de cette compétence tant sur le plan de l'animation que sur la gestion des équipements et du personnel. Cette étude portera sur l'organisation fonctionnelle de la compétence tourisme et non sur la stratégie touristique du territoire.

La question est posée par les élus quant à la priorité de cette étude (M. Fargette). N'est-elle pas prématurée tant que l'étude sur l'intérêt communautaire n'a pas abouti ? La réponse ne se trouvera-t-elle pas tout naturellement dans cette dernière ? Ne faudrait-il pas intégrer d'autres compétences qui posent problème ?

Il faudra également être attentif à ce qu'une harmonisation ne débouche pas sur l'uniformisation à tout prix. M. Le Sous-Préfet insiste sur le fait que la gestion des équipements et de la compétence touristique doit s'adapter à leur nature.

En fait le Cotech propose cette étude en amont de la formation du futur EPCI afin qu'il puisse se positionner aussi vite que possible par rapport à la Maison du Tourisme et Forez tourisme, principaux partenaires dans ce domaine -- mais à des degrés divers—des cocoms actuelles.

A la demande du Comité de pilotage, une vigilance extrême sera apportée à la rédaction du cahier des charges afin d'éviter l'élaboration d'un nouveau concept touristique qui remettrait en cause tous les projets menés jusque-là.

Enfin, il ne faudra pas oublier de mentionner que derrière la problématique de la politique « tourisme », se pose celle de la politique culturelle du territoire.

■ Autres sujets :

Concernant la Charte de territoire, M. Bravard interroge M. le Sous-préfet sur la possibilité d'organiser un évènement partagé entre les cocoms, les communes et l'Etat. Il suggère que cette action se déroule à l'occasion de la validation du périmètre. La question sera soumise à Mme la Préfète.

M. Fargette demande si toutes les communes doivent délibérer sur le projet de Charte. M. Gorbinet estime que ce serait l'idéal.

Concernant le financement des études, M. le Sous-Préfet précise que le taux de subvention dans le cadre du FNADT sera identique à celui de la DETR. M. Daurat informe les membres du copil qu'un montant forfaitaire de 30 000 € pour l'autofinancement des études sera proposé lors du vote du budget du SIVOM.

Dans d'autres compétences susceptibles de poser problèmes, des groupes de travail, constitués des cadres des services concernés et d'élus seront créés, comme par exemple pour l'ADS (administration du droit des sols).

Un rapprochement avec les services instructeurs sera engagé afin d'évaluer la charge de travail et les modalités d'organisation. M. le Sous-Préfet engage le copil à également se rapprocher des conseillers de tribunaux administratifs spécialisés dans ce domaine pour former les futurs agents.

M. Coupat informe les membres du copil que le conseil départemental va étudier la possibilité de proposer ce service aux cocom. M. Bostvirionnois pense que la part de conseil est également importante sur cette question et que le maillage du territoire est un enjeu dans le succès de cette mission. M. Fournet-Fayard estime que si le service départemental est payant il est préférable d'exercer cette compétence avec nos propres personnels.

Concernant l'action sociale il est également proposé de se rapprocher des services du département.

Ces groupes de travail devront, eux aussi, garder comme objectif principal de rendre le meilleur service à la meilleure échelle, en préservant la souplesse et la réactivité nécessaire pour cela.

La séance se termine sur la question du siège du futur EPCI :

Même si Ambert semble remporter les suffrages des élus, beaucoup de présidents ne souhaitent pas que les sièges actuels de leur cocom deviennent des coquilles vides.

Il s'agit d'imaginer quelles fonctions supports ils seraient susceptibles d'accueillir.

L'ancienne Cité administrative d'Ambert pourrait servir de siège matériel. Il s'agira d'avoir un lieu souple qui permette d'évoluer en fonction des aspirations du futur exécutif de la nouvelle communauté de communes. Il faudra également faire en sorte que le service RH et la compta soient réunis et opérationnels dès janvier 2017.

Ordre du jour du prochain comité de pilotage :

analyse des retours sur les documents de travail transmis aux élus.

Prochain rendez-vous : mardi 8 mars ??